

# La g@zette

## *du Valbonnais*

*N° 75 – Mars 2014*

Un nouveau presbytère à Valbonnais (1897-1899)



Le clocher veille encore sur le presbytère, abritant de nos jours la bibliothèque municipale.

Dans l'ancien quartier de Nicolos (le bas) qui surplombe l'église actuelle, se trouvait jadis l'ancienne cure, à proximité de la vieille église de Valbonnais et de son clocher imitant la tour de Pise. L'érection d'une nouvelle église consacrée à Saint Pierre en 1865 et achevée en 1868, contraint le desservant de la paroisse à dégringoler et à escalader, plusieurs fois par jour, ce petit sentier rejoignant la rue principale du bourg. A deux pas de cette ancienne cure et de son jardin de curé, se trouvent le vieux cimetière et les ruines ou les fantômes de bâtiments séculaires, à l'instar du prieuré détruit lors des guerres de religion et de l'église au clocher penché dont les derniers murs seront un jour terrassés par l'ouverture du nouveau chemin vicinal des Nicolos, emprunté bien plus tard par un chat sourd (LGV N° 35 nov. 2010).

A la fin de ce XIX<sup>e</sup> siècle, Charles Freynet et le conseil de fabrique présidé par Joseph Champollion ne peuvent pas rester sourds aux supplications éperdues de son curé Albert Froment et de ses ouailles : la cure, menaçant ruine, est trop éloignée de la nouvelle église !

Le 9 septembre 1895, Charles Freynet, sous-inspecteur de l'Enregistrement au département du Rhône, s'engage à céder au prix de quatre francs le m<sup>2</sup>, une contenance de cinq ares soixante six centiares, à prendre au nord de la plus grande pièce de terre, située dans le bourg de Valbonnais, « au lieu dit les Jardins du plan des Palets, bornée au nord par la route du Bourg d'Oisans à La Mure à l'est par l'église de Valbonnais, à l'ouest par les maisons Durand-Brunet et Chanterel » et au sud par la propriété de Charles Freynet. Le soussigné a promis que « La dite contenance était destinée à l'emplacement du presbytère et du jardin de ce presbytère ».

Le 10 septembre 1895, le conseil de fabrique de la paroisse de Valbonnais se réunit dans l'ancienne cure, sise au Nicoloux (le bas), le lieu ordinaire de ses séances.



Dans mon enfance, cette maison était habitée par les parents d'Ida Pellet, née Hustache Mathieu, venus des Sauvons, au-dessus du hameau de Bourcheny. Jadis, sur le chambranle de la porte de la cure, figurait une inscription latine. René Reymond dans son livre *Enigmes Curiosités Singularités*, paru en 1987, affirme que cette inscription n'existe plus, en précisant que son interprétation et sa datation sont incertaine, citant J.C Michel, *l'Isère gallo-romaine*.

GIROA  
...VM  
BERT  
ME FECIT

En vertu d'une autorisation spéciale accordée le 31 août 1895 par Monseigneur l'Evêque de Grenoble, le conseil de fabrique délibère « *au sujet de la construction d'un nouveau presbytère* ». Sur le registre des délibérations sont couchés les personnes présentes : « *David André, maire de la commune de Valbonnais, Froment Albert, curé de la paroisse de Valbonnais, Champollion Joseph, président au conseil de fabrique, Dussert Nestor, secrétaire du conseil et du bureau, Garcin Joseph, trésorier, Galvin Désiré et Brunet Maurice* ». A l'unanimité, les membres reconnaissent « *la nécessité de cette construction qui s'impose à cause de l'état de délabrement du presbytère actuel qui menace ruines, et qui est du reste d'un accès difficile et est situé à une certaine distance de l'église* ». La situation financière de la commune, très critique, ne pourra pas faire face à cette charge nouvelle « *car les ressources dont elle pourrait disposer ont été absorbées pour la construction de plusieurs bâtiments communaux* » et écarte toute augmentation d'impôt.

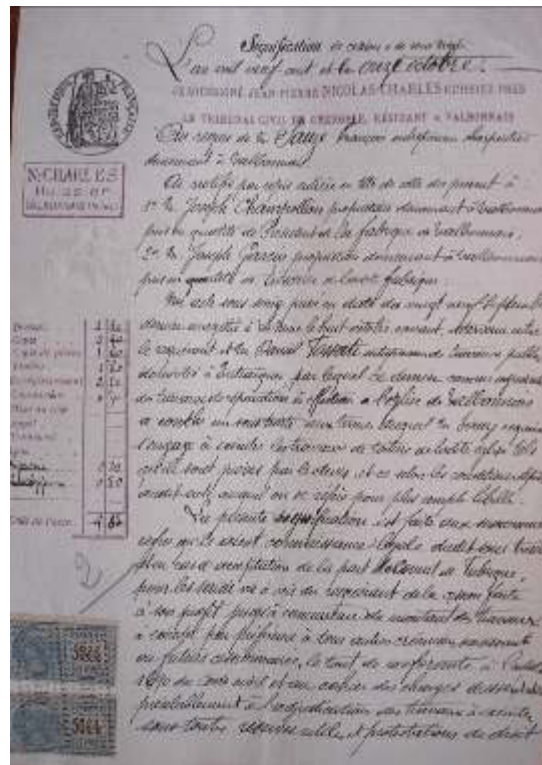
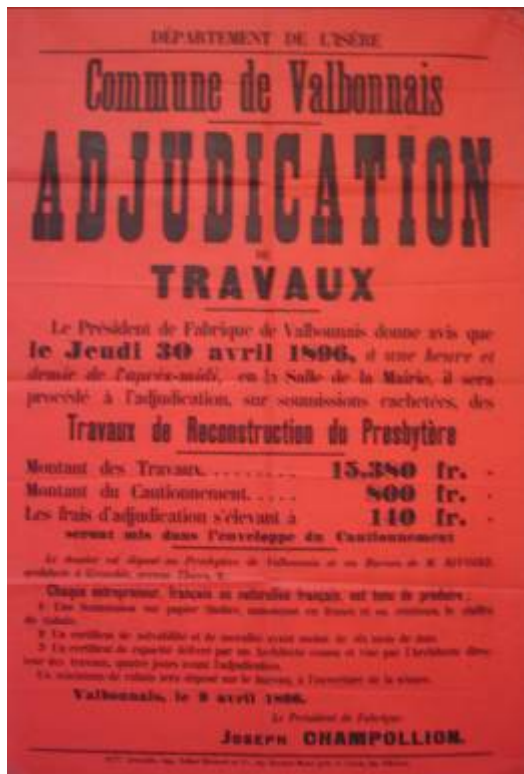
Le 27 octobre 1895, le conseil municipal de la commune de Valbonnais se réunit sur la convocation et sous la présidence de son maire David, en l'absence de M.M. Bernard Brunet et Brunet. Sont présents : Prat, Sauze, Buisson, Bernard Girin, Champollion, Jacquet et Faure. Le maire présente le dossier de construction d'un nouveau presbytère et le devis de M. Rivoire, architecte : 17 444 francs. Mais il faut ajouter à cette somme 2 556 francs pour achat de terrain, frais d'acte et de purge. Pour le conseil des bâtiments civils, la dépense totale de 20 000 francs paraît un peu élevée. Le conseil municipal considère que « *la reconstruction d'un presbytère à Valbonnais est de toute nécessité, l'ancien menaçant ruine et étant trop éloigné de l'Eglise* » et demande une réduction sur le devis, en jouant sur la grandeur de cette nouvelle cure. On compte sur une subvention de l'Etat du tiers de la dépense, mais aussi sur un secours des Chartreux de 10 000 francs et du produit de la vente de l'ancienne cure, estimé à 600 francs. (Elle sera vendue 1220 francs)

Le 27 décembre 1895, le conseil des bâtiments civils approuve la réduction de surface de 154 ares à 143 ares (11 x 13) ce qui réduit la dépense à 15 380 francs pour les travaux. Avec 2556 francs pour l'achat du terrain de M. Charles Freynet, on arrive à 17 396 francs. « *L'auteur du projet a supprimé les persiennes des croisées qui sont cependant fort utiles dans ce pays montagneux et froid ainsi que plinthes, baguettes et chambranles* ». En l'approuvant techniquement, le conseil des bâtiments civils dit que cette construction pourrait être encore notablement réduite : le logement du desservant de la paroisse comprend en effet, salon, salle à manger, cuisine, cabinet de travail (au rez-de-chaussée), cinq chambres à coucher au premier étage ...

Le 5 mars 1896, la préfecture informe le maire que le ministre de l'instruction publique et des cultes accorde un secours de 5000 francs à certaines conditions : construire les gros murs parallèlement à la façade, restreindre la surface bâtie et supprimer des chambres du 1<sup>er</sup> étage, abaisser les fermes du comble ... La préfecture affirme aussi que « *la vente de l'emplacement du nouveau presbytère devra être faite à la commune et non à la fabrique* ».

Le 9 avril 1896, vu la promesse de vente de M. Freynet et après enquête, la préfecture autorise la commune de Valbonnais à acquérir une parcelle de terrain « *pour servir à l'emplacement du nouveau presbytère et du jardin curial* » et approuve le devis estimatif de 15 380 francs ainsi que le cahier des charges. Le même jour, le président de la fabrique, Joseph Champollion, donne avis que le jeudi 30 avril 1896, à une heure et demie de l'après-midi, en la salle de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux de reconstruction du presbytère. L'entrepreneur Daniel Fossati, d'Entraigues, sera finalement l'adjudicataire des travaux de construction de la nouvelle cure (1897- 1899), comme pour ceux de réparations de l'église Saint Pierre (1899-1900).

Le 4 avril 1897, le conseil de fabrique se réunit en vertu d'une autorisation spéciale de l'évêque, en l'absence de M. Blanc, Maire de la commune. Ont répondu à la convocation : Froment, le curé, Brunet, Dussert, Galvin, Garcin et Champollion, le président du conseil de



Fabrique, qui ouvre la séance. Le conseil déclare que « *la fabrique a dû diriger les travaux concernant la construction du presbytère, parce que l'adjudication a été ajournée en son nom, qu'un aperçu des comptes fournis par Monsieur Rivoire, architecte, fait présumer un déficit de deux ou trois mille francs au maximum et non pas de cinq mille francs, que ce déficit provient en grande partie des travaux supplémentaires exigés pour les fondations et la toiture et qu'enfin les travaux ne peuvent être suspendus, puisqu'ils sont à peu près terminés* ». Le conseil affirme qu'il a agi sagement et de concert avec l'architecte.

Le 7 août 1897, un procès-verbal de réception provisoire des travaux est établi par l'architecte Henri Rivoire en présence de M. Daniel Fossati, l'entrepreneur.

Le 21 août 1898, le conseil Municipal de la commune de Valbonnais se réunit sous la présidence du maire Henri Blanc. Les membres présents sont : le Maire, le secrétaire de séance, Prat, ainsi que Bernard-Brunet, Bernard-Girin, Brunet, Joubert, Berthier, Siaux, Jacquet, Gaillard et Melmoux. M. Buis est absent. Le maire informe le conseil que deux propriétaires de la commune se sont présentés pour demander à faire acquisition de l'ancien presbytère de la paroisse de Valbonnais : « *Considérant que le nouveau presbytère est construit depuis une année ; que la réception définitive a eu lieu le sept août mil huit cent quatre vingt dix huit et qu'il n'est pas avantageux à la commune de garder plus longtemps ce logement, vu les réparations qu'il y a à faire, supplie Monsieur le Préfet de vouloir bien l'autoriser à l'aliéner, ainsi que le petit jardin y attaché* ».

Le 7 août 1898, les travaux sont reçus définitivement avec la signature de Rivoire, l'architecte et Fossati, l'entrepreneur et le visa du président de la fabrique, Joseph Champollion.

Le 23 septembre 1898, le conseil de fabrique se réunit en séance extraordinaire au sujet de la vente de l'ancienne cure et de son jardin. Sont présents, les membres de droit, Froment Albert, curé, Blanc Henri, maire, le président du conseil de fabrique, Joseph Champollion, Brunet Maurice, Dussert Nestor, Galvin Désiré, Garcin Joseph. En considérant que la réception définitive de la nouvelle cure a eu lieu le 7 août 1898, l'ancienne devenant inutile, il enregistre que « *le prix que l'on doit retirer de la vente de l'ancien presbytère est destinée à [...] la construction du nouveau presbytère* ».

Le 25 septembre 1898, « à trois heures du soir » le conseil municipal se réunit. Sont présent : Henri Blanc, le maire, Prat, Bernard Brunet, Bernard-Girin, Brunet, Joubert, Berthier, Siaux, Jacquet, Gaillard et Melmoux. M. Buis est absent. Le conseil municipal de Valbonnais considère que le nouveau presbytère est construit depuis plus d'une année, que la réception définitive des travaux a eu lieu et « *approuve le décompte des travaux accepté par l'entrepreneur, vu la réduction consentie par ce dernier, en date du onze octobre mil huit cent quatre vingt dix sept, et demande la désaffectation de l'ancien presbytère, afin de se libérer de la somme de six cents francs promise par délibération antérieure sur le prix de vente* ».

Le 17 octobre 1898, la préfecture prend un arrêté, prenant en compte les délibérations du conseil et l'avis conforme du conseil de fabrique, au sujet de la désaffectation et l'aliénation de l'ancien presbytère.



Les archives de Valbonnais déposées au Archives de l'Isère : 4 E 621 VALBONNAIS

119-121	Eglise de Valbonnais	1816-1867
119	Inventaires des meubles et ornements (1827) ; réparations : rapport d'expert, correspondance, estimation des travaux, adjudication (1816-1851), plan (1851) ; location d'un local temporaire (1860-1862).	1816-1862
120	Reconstruction : correspondance, extraits des délibérations municipales, arrêtés préfectoraux, dons de terrains, emprunts, devis, soumission, état des travaux, plan.	1850-1868
121	Démolition de l'ancien édifice : correspondance, extrait des délibérations municipales.	1854-1863
122	Presbytère de Valbonnais. Inventaire du mobilier (1821, 1827) ; bail du jardin de la cure (an IX) ; construction : devis, plan (1827)	An IX – 1827

## Ils étaient la mémoire de nos villages ...



Marcelle Péry (Valbonnais)



Clément Girard (Valjouffrey)



Albert Faure ( Chantelouve)



Journée patois  
chez M. Péry  
août 2012

La g@zette du Valbonnais était présente aux journées consacrées au patois de nos villages. Marcelle Péry née Bernard Brunel aimait nous accueillir chaque été sous les frais ombrages de cette maison de Valbonnais que notre écrivaine retrouvait pour la belle saison. Elle n'avait pas peur de ces nouvelles technologies qui facilitent la communication et sauveront sans doute de l'oubli nos langues locales.

Nos trois spécialistes du patois de nos villages avaient en commun, outre un enracinement profond dans notre terroir du Valbonnais, une grande ouverture sur le monde : Marcelle Péry, dans la capitale des Gaules, Clément Girard, en Ardèche, auteur d'un mémoire sur le patois de Valjouffrey, et Albert Faure, dans l'exercice de son métier de colporteur.

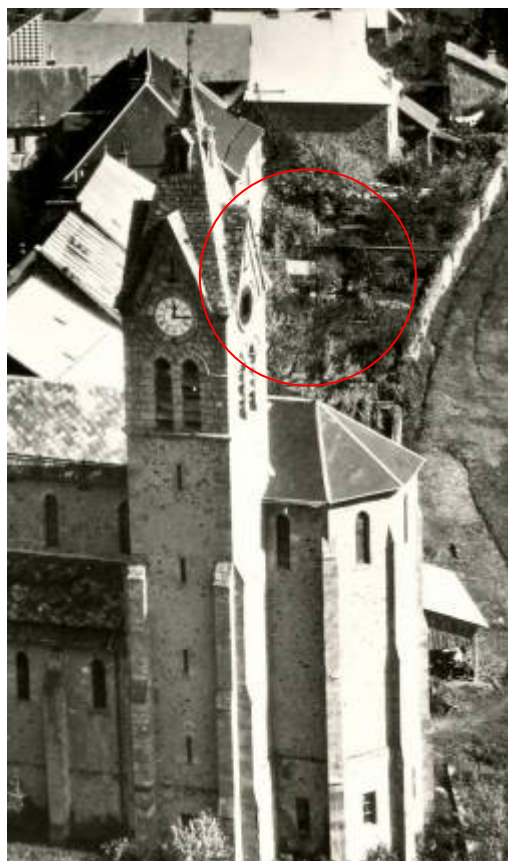
Marcelle Péry, auteure de plusieurs ouvrages, écrivait en 1943 dans son étude sur le patois de Valbonnais : « *Les patois se meurent. Celui que j'ai balbutié dans ma tendre enfance au foyer de mes grands-parents, celui que j'entends chanter aux vacances ne sera pas épargné* ». C'est le constat réaliste d'une jeune étudiante de 22 ans, amoureuse des Verneys, hameau de la rive gauche de la Bonne, qui sera plus tard professeur de Lettres Classiques.

Jean Marie Delli Paoli, généalogiste, en m'expliquant les cousinages de Madame Péry, lui rend un vibrant hommage : « *Une des plus belles plumes de la vallée, sinon la plus belle, vient de s'éteindre ... Les patoisants de la région voient partir en elle celle dont le travail et l'opiniâtreté a réveillé une langue en voie de disparition...* ». Plus qu'un patois, une langue à part entière !

**Ste Agathe 2014 : nos agathines en campagne (country)**



Des country girls à Valbonnais ! Mais où sont passés les country boys ?



L'énigme de l'absence de cadran sur la face sud du clocher de l'église est-elle résolue ?

Selon le témoignage de son fils Henri, Marthe Boucher disait que cette absence de cadran n'était pas fortuite. La requête de Monsieur Freynet avait abouti : il ne voulait pas que ses ouvriers de la plaine du château voient l'heure ...  
Ouvriers de la première heure, de la sixième heure ou encore de la onzième heure, vous n'aviez même pas le loisir de décompter toutes vos heures supplémentaires ...

L'église Saint Pierre de Valbonnais